



Sommaire

- Mot du Président.
- Compte-rendu de l'assemblée générale du 22-11-81.
- Résumé de l'audience avec M. MALLET Conseiller du Ministre chargé de l'enseignement technique niveau III à V.
- Résumé de l'audience avec M. DREYFUS Directeur des personnels enseignants de lycées.
- Enquête sur l'autonomie des établissements.



Cher Collègue,

Elu Président de l'APROTECT pour un second mandat d'une année, je remercie les électeurs et leurs mandants.

Je ne croyais pas, en novembre 1980, que la tâche serait aussi prenante, je tiens donc à remercier particulièrement tous ceux, membres du bureau ou non, qui m'ont aidé.

Afin d'affirmer encore plus notre présence auprès des instances d'éducation ministérielle, syndicales, familiales... il faut que nous affinions encore notre organisation.

Je demande donc aux responsables académiques un effort supplémentaire, il faudrait :

1° que toute action académique engagée soit aussitôt connue du Président National et que les conclusions de cette action lui soient transmises dès que possible -RIVALS, notre secrétaire en faisant la synthèse-

2° que toutes les fiches de liaison académiques parviennent à CHAUVIÈRE rapidement (si vous désirez un second annuaire...)

3° que les cotisations soient versées au compte de MONBAILLY -à Lisieux- (sans finances pas d'information).

Par ce bulletin, vous pourrez partiellement juger du travail accompli par les membres du bureau, il n'est pas possible de tout écrire (temps...) vous le comprendrez. Sachez que nous avons accepté d'oeuvrer pour le bien des Chefs de travaux, mais au delà même pour l'enseignement technique et les jeunes que nous formons.

Amicalement.

M. FOUACHE

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 NOVEMBRE 1981

Note du Président sur le compte-rendu de l'A.G.

A la lecture du rapport effectué par les secrétaires de séance et transcrit par notre collègue RIVALS, certains pourraient croire en des insuffisances dans le fonctionnement de l'Amicale.

Je tiens à préciser, que le texte présente le travail d'une "Amicale" et qu'il traite point par point les questions exposées lors de nos discussions, avantages et inconvénients -c'est à dire le bon et le mauvais-

Aussi m'étant livré à un travail personnel au niveau des actions individuelles ou académiques, j'ai découvert, par recoupement, que, pas une seule académie n'a été, cette année, absente de la vie amicaliste et cela a été pour moi un grand réconfort et je crois fermement qu'il nous faut continuer dans cette voie.

M. FOUACHE





COMPT E - R E N D U D E L' A S S E M B L E E G E N E R A L E
du dimanche 22 novembre 1981 à Paris

Etai ent représentées les académies de :

Aix en Provence : Chauvière

Besançon : Jouve

Caen-Rouen : Mareuge - Maillard

Créteil : Aldon - Mortalena

Grenoble : Valenti

Limoges : Mouret

Montpellier : Cartault

Nantes :

Orléans-Tours : Ville - Mathiaud

Poitiers : Puy - Dargenton

Rennes : Le Coq - Thomas

Toulouse : Chassaing - Terral

Amiens : Masson - Guillot

Bordeaux : Richard - Leduc

Clermont Ferrand :

Dijon : Bouzes

Lille : Malvache - Ansart - Coutelier

Lyon : Franchant

Nancy-Metz : Pavlak - Debreilly

Nice-Corse : Decot

Paris-Versailles : Duret - Audard - Even

Reims : Journal

Strasbourg : Beck

Bureau National : Fouache - Cetto - Roland - Monbailly - Chauvière - Rivals

La séance est ouverte à 10 heures par le Président Fouache.

Après avoir effectué un tour de table qui permet de constater une bonne représentation des différentes académies (39 présents), Fouache confie la présidence de séance à Even et le secrétariat à Cetto, Brouzes et Rivals.

Bilan de l'année 80-81 (rapport d'activités)

Fouache présente un compte-rendu détaillé de l'activité du Bureau National au cours de la dernière année scolaire.

Les objectifs de cette activité avaient été définis en novembre 1980. Il s'agissait, après une nécessaire période de rodage :

1° de développer l'activité académique

2° de faire en sorte que notre Amicale soit effectivement reconnue par les différents organismes officiels

Il apparaît, surtout à travers les communications téléphoniques que les représentants académiques échangent avec le Président, que des inquiétudes subsistent toujours quant au statut.

Le Bureau a pu, cette année, établir un certain nombre de contacts avec l'Administration, en particulier avec Monsieur Philippe doyen de l'Inspection Générale le 15.5.81 et avec Monsieur Mallet, conseiller du Ministre chargé de l'Enseignement technique (niveaux 3 à 5) le 16.11.81. Le Bureau sera par ailleurs reçu le 27/11/81 par Monsieur Dreyfus, Directeur des personnels enseignants.

En dehors de ces audiences, les membres du Bureau se sont rencontrés à quatre reprises et des rencontres partielles ont aussi eu lieu dans le cadre des activités de la Régionale Caen-Rouen.

D'autre part, un certain nombre de contacts ont eu lieu avec les responsables académiques sous forme de courriers.

Chaque académie a donc reçu les documents suivants :

- compte-rendu AG 80
- enquête d'orientation
- lettre pour action auprès des élus locaux
- lettres circulaires
- compte-rendu partiel de l'action auprès des élus
- préparation A.G. 81 (thèmes de réflexion).

A l'occasion de ce compte-rendu d'activité, Rivals se félicite de la qualité du travail accompli dans des académies et déplore de n'avoir obtenu aucune réponse de 50 % d'entre elles.

La démarche consistant à préparer l'A.G. dans les différentes académies semble pourtant intéressante car elle permet au Bureau de préparer une synthèse des vœux avant d'engager un débat. Il serait d'ailleurs judicieux que le prochain Bureau diffuse ces thèmes de réflexion plus tôt (septembre 82) de façon à ce qu'ils puissent être travaillés.

Fouache indique ensuite que le Bureau a pris contact avec plusieurs syndicats. Ces contacts ont permis par exemple d'obtenir les résultats de l'enquête lancée par le S.M.E.S. (dont la diffusion qui paraît incomplète sera reprise).

Une démarche a eu lieu pour traiter des problèmes inhérents à l'Assistance du Chef des Travaux et de la situation des personnels en place.

Fouache fait enfin état d'une rencontre informelle au L.J. d'Evreux, à l'occasion d'un séminaire, entre des membres du Bureau et Monsieur l'Inspecteur Général Reinbolt.

Après ce compte-rendu d'activité, le Président de séance prend note des questions diverses que les collègues souhaiteraient inscrire à l'ordre du jour. Sont retenus les points suivants :

- séquences éducatives
- SEP désannexés.

Rivals présente ensuite le bilan de l'action auprès des élus. Celle-ci a permis d'exercer une pression sur le Ministre précédent qui a dû à plusieurs reprises fournir une réponse, soit à des questions orales, soit à des questions écrites.

La réponse fournie a évolué en trois temps et s'est vue complétée par l'engagement de nous associer à l'étude d'un éventuel nouveau statut. Le Bureau fait

désormais référence à cet engagement pour obtenir des audiences au Ministère.

Un débat assez court a lieu après ce compte-rendu, débat qui aboutit à la conclusion suivante : les parlementaires et le Ministère ont pris l'engagement moral de nous associer à leurs études. Le Bureau fera en sorte que celui-ci soit respecté.

Rivals présente enfin le compte-rendu de l'audience accordée par Monsieur Philippe, en faisant d'abord part de ses vœux. Monsieur Philippe nous a demandé de ne pas faire état des renseignements fournis eu égard au fait que dans le domaine des statuts ou de leur évolution il n'a qu'un rôle de conseiller auprès de la Direction des Personnels enseignants.

Le Bureau a pris l'engagement de tenir compte de ces vœux et ne peut faire en A.G. qu'un compte-rendu oral que les collègues présents s'engagent à ne pas répercuter par écrit.

A nouveau un débat suit ce compte-rendu, en particulier sur les points suivants :

- PEGC section 13
- recrutement des assistantes (rappel de l'historique)
- aide sollicitée par les J.P.R. auprès des Chefs des Travaux pour interventions dans les collèges.
- vœux inavoués de l'Inspection générale vis-à-vis des Chefs des Travaux.

Le débat sur les éventuels nouveaux statuts et recrutements semblant être intéressant, la synthèse des réflexions académiques est présentée par Rivals.

Cette synthèse n'est pas reproduite ici mais peut être transmise à leur demande, aux responsables académiques qui souhaiteraient la consulter.

Cette synthèse provoque l'intervention de certains responsables académiques qui souhaitent expliciter leurs propositions (Nancy-Metz relit son compte-rendu, Bordeaux précise la notion de secteurs de compétences, Lyon précise la notion de doublage du Chef de Travaux...).

Viennent les différentes interventions sur les vœux académiques.

Cetto pense que toute direction bicéphale des ateliers est à exclure. Paulak pense que le développement de l'assistance est un objectif prioritaire. Jouache attire notre attention sur le fait qu'un recrutement sur liste d'aptitude laisserait aux Chefs des Travaux leur grade d'origine. Ceci pourrait amener la D.P.E. à choisir de préférence les P.J.A. et P.J. pour diminuer les coûts.

Il semble par ailleurs, hors de question de passer à un service hebdomadaire de 40 heures, alors que nous constatons dans tous les domaines une diminution régulière du service dû.

Jouache revient aussi sur la notion "d'abus scandaleux" figurant dans le compte-rendu de l'audience accordée par Monsieur Philippe, Inspecteur Général, et cités par lui.

Sans devoir généraliser, ces abus existent bel et bien et ne nous servent pas, mais l'administration a pour rôle de les éviter, l'Amicale ne doit pas s'ériger en censeur.

Certains pensent que le seul souci de l'Inspection générale est de diminuer le revenu des Chefs des Travaux et que la liste d'aptitude ne répondait qu'à cet impératif.

Suivent un certain nombre d'interventions très diverses sur le statut et le recrutement.

Académie de Tours : les proviseurs souhaitent devenir agrégés, ceci amènerait la disparition des querelles de salaires.

Tranchant : actuellement, pas de recrutement donc remise en place de faisant fonction et retour à la situation des années 1970.

Roland : constate qu'à travers la synthèse de Rivals, on voit que 2 académies souhaitent la liste d'aptitude.

Académie de Montpellier : dangers de la liste d'aptitude (moins de libertés de décider qu'actuellement).

Leduc : analyse la démarche de l'Inspection générale.

- 1er stade : arrêt de recrutement par concours
- 2ème stade : remise en place de faisant fonction
- 3ème stade : mise en place de la liste d'aptitude pour intégrer les faisant fonction.

Il faut donc demander un rétablissement du concours immédiatement.

Rivals : engagement écrit de certains I.P.R. vis-à-vis des faisant fonction, faisant état d'une éventuelle liste d'aptitude. Cet engagement n'a certainement pas été pris sans accord de l'Inspection générale.

En conclusion, il apparaît que nous sommes actuellement en train de débattre d'un recrutement par liste d'aptitude et d'un nouveau statut, uniquement sur la base d'informations parcellaires provenant de l'Inspection générale. Nous devons donc impérativement dans le cadre de cette AG nous mettre d'accord sur un texte précis qui servira de base de travail au Bureau national lors de ses actions futures.

Deux textes sont donc étudiés par Lille et Caen-Rouen et présentés dès 13h45. Après examen, débat et modifications, ces deux textes sont adoptés à la majorité par l'A.G. Ils ne seront pas diffusés mais constitueront une ligne directive pour le bureau.

Levée à 12 h, la séance reprend à 13h45.

Jouache précise, après le vote des textes, que lors de nos démarches pour obtenir des audiences, nous nous montrerons avant tout désireux d'obtenir des informations. "Nous n'avons rien à proposer avant d'avoir obtenu ces informations."

Even donne la parole à notre trésorier qui nous présente le bilan de l'année écoulée.

Le poste principal des dépenses a été constitué par le remboursement des frais occasionnés par l'A.G. 80 (76 %). Le Bureau a dû trouver des solutions pour éviter cette année le gonflement de ce poste.

D'autre part, Roland nous signale avoir du mal à obtenir le versement des cotisations de certaines académies (impayées parfois depuis 2 ans). Il va sans dire que développer l'activité du Bureau suppose une participation académique efficace aux frais de fonctionnement (20 % pour ce poste). Nos moyens sont donc actuellement inférieurs aux besoins et trois solutions sont envisagées :

- réduire encore les remboursements
- relancer les collègues ne cotisant pas
- augmenter la cotisation (ce qui paraît préférable à beaucoup de présents, vu le travail accompli).

Roland nous fait enfin part de son intention de confier la trésorerie à un collègue, tout en désirant continuer à faire partie du Bureau. L'Assemblée générale donne son quitus au trésorier.

Avant de passer au renouvellement du Bureau, intervention du Secrétaire sur le fonctionnement de l'Aprotect. Il serait souhaitable que chaque membre de l'Association, chaque responsable académique fassent en sorte que la tâche du Bureau soit simplifiée (expédier les chèques au Trésorier et à lui seul, les fiches de liaison au responsable de l'annuaire, les préparations de l'A.G. au Secrétaire... pour éviter les pertes de temps).

Even prend acte de la démission du Bureau et procède à l'appel des candidatures.

Se présentent : Fouache, Ansart, Malvache, Chauvière, Monbailly, Roland, Rivals. Les 7 postulants sont élus. Ils procéderont après l'A.G. à leur première réunion de Bureau et se répartiront les tâches.

Rivals procède ensuite au rapport de l'entrevue avec Monsieur Mallet. Après avoir précisé son rôle au Ministère, Monsieur Mallet s'est surtout montré soucieux d'obtenir de notre part le maximum d'informations sur les problèmes qui se posent dans nos lycées techniques. Ont été développés les points suivants :

- statut et recrutement des Chefs des Travaux (il nous conseille sur ce point de prendre contact avec la D.P.E.)
- assistance du Chef de Travaux
- maintenance du matériel
- crédits d'enseignement technologique
- taxe d'apprentissage
- séquences éducatives
- participation des Chefs de Travaux au Conseils d'Etablissements.

Monsieur Mallet nous a fait part de sa sensibilisation à ces problèmes précis et nous a informés des réflexions en cours dans ces domaines (évolution du budget, attributions de machines-outils, recrutement d'agents, évolution du système actuel de taxe d'apprentissage).

Il a pu prendre la mesure exacte de nos difficultés lors de visites de lycées dans l'académie de Toulouse. Il a d'autre part pris note de la disponibilité des Chefs de Travaux pour participer aux commissions d'études qui pourraient être mises en place.

Ce rapport est suivi d'un débat portant essentiellement sur la maintenance des matériels. Chacun constate que dans ce domaine, nous avons très peu de moyens tant financièrement qu'en personnel.

La conséquence est que notre parc-machines vieillit prématurément faute d'une maintenance efficace et suivie. Il est donc primordial de continuer une action tendant à faire connaître nos besoins à tous les niveaux.

Rivals présente la synthèse des travaux académiques sur l'assistance.

A noter, la demande plusieurs fois formulée de nominations d'aides de laboratoire dans tous les secteurs d'activités. Cette aide viendrait décharger l'enseignant d'une part de la préparation matérielle que les nouvelles orientations pédagogiques rendent de plus en plus lourde.

Chauvière intervient enfin sur l'exercice de son activité, à savoir la mise à jour et l'édition de l'annuaire.

Cette année, il lui a été impossible d'obtenir les fiches de liaison dans plusieurs académies, et d'autre part, certaines d'entre elles sont incomplètes. Un effort dans ce domaine est demandé aux responsables académiques.

La séance est levée à 16 heures.

Elle est suivie d'une réunion du Bureau au cours de laquelle les attributions de chacun ont été définies.

Ces attributions seront indiquées aux responsables académiques.

Le Secrétaire

Le Président

J.P. Rivals

M. Fouache

— N —

ETUDE SUR LE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS TECHNIQUES

Notre collègue BECK de Sélestat nous a transmis un rapport très intéressant sur les conséquences de l'autonomie des L.E.P. anciennement rattachés à un Lycée technique.

Le Bureau de l'Amicale serait très heureux de recevoir de la part de tous les responsables académiques, en partant de ces quelques idées de base, une réflexion sur cette situation vécue par un certain nombre de nos collègues Chefs de Travaux.

Problèmes relationnels - pédagogiques - administratifs.....
 Définition et répartition des locaux et biens.....
 Problèmes matériels et financiers, recettes et dépenses.....
 Solutions adoptées dans les établissements concernés, résultats obtenus.
 Position du Chef des Travaux devant cette situation.

Réponses à expédier à RIVALS J.P. - Lycée technique
 1, rue Dumé d'Aplemont
 76090 LE HAVRE



AUDIENCE ACCORDEE PAR MONSIEUR MALLET

Conseiller du Ministre, chargé de l'Enseignement technique Niveaux III à V

L' Aprotect était représentée par :

M. FOUACHE : Président de l'Aprotect
J.P. RIVALS : Secrétaire
J.J. ROLAND : Trésorier
C.MONBAILLY : Trésorier adjoint.

Ordre du jour : Essentiellement le futur statut éventuel, l'assistance, les moyens.

Futur statut : Monsieur MALLET attend surtout de recevoir le maximum d'informations de notre part et nous assure que nous serons associés à toute étude de nouveau statut, si étude il y a.

Assistance : Monsieur MALLET nous fait part de ses observations personnelles et nous conseille de rencontrer Monsieur DREYFUS, Directeur des Personnels enseignants de lycées tout en reconnaissant la nécessité d'une assistance.

Moyens matériels : Après discussion sur l'importance du parc machines et sa vétusté, il est admis qu'il faut développer les moyens en personnel de maintenance. Là encore, Monsieur DREYFUS devra être interrogé (un crédit important sera affecté à l'achat de machines-outils conventionnelles et à commande numérique).

Crédits de fonctionnement : L'amputation des crédits de fonctionnement, pour équilibrer les postes budgétaires prioritaires (chauffage...) est abordée. Il est reconnu que la part destinée à l'enseignement technologique devrait, au minimum, suivre l'évolution des coûts des fournitures industrielles.

La taxe d'apprentissage devrait retrouver sa véritable vocation : amélioration de l'enseignement technologique. Il faut d'autre part que l'Education nationale redevienne son principal bénéficiaire.

Autres points abordés :

- les séquences éducatives : élargissement certain
- participation systématique des Chefs de Travaux aux conseils d'établissements : (Lycée polyvalent) Il faut une circulaire ministérielle.

Résumé de compte-rendu, effectué par le Bureau National de l'Aprotect réuni le 6/01/82.



AUDIENCE ACCORDEE PAR MONSIEUR DREYFUS

Directeur des Personnels Enseignants de Lycées

Les présents :

Monsieur DREYFUS
Monsieur COISSARD, assistant de Monsieur Dreyfus
Bureau national de l'Aprotect représenté par FOUACHE, ANSART, MONBAILLY, RIVALS
et ROLAND.

Problèmes abordés :

Nous discutons largement du profil du professeur technique chef de Travaux de LT et de la prédominance de son rôle pédagogique sur le rôle administratif.

Recrutement :

L'éventualité de la prorogation du concours de recrutement (externe et interne) des chefs de travaux de LT n'est pas rejetée (cela ne semble pas présenter de problèmes administratifs pour un concours en 1982).

Au cours de cette audience, il s'avère que la situation de faisant fonction devrait présenter un caractère exceptionnel. Il est admis qu'un concours externe, un concours interne et une liste d'aptitude réservée à des collègues en situation particulière (règle du 1/9 ème, 1/6ème...) pourraient simultanément exister. Nous demandons que le titre de professeur technique chef de travaux soit accessible aux collègues issus de toutes les disciplines technologiques.

L'assistance :

L'assistance au chef de travaux est reconnue indispensable dans tous les domaines (assistantes de chef de travaux du niveau BTS, magasiniers qualifiés, agents d'entretien spécifiques aux ateliers, techniciens de laboratoire.....).

Certains problèmes abordés nécessitent une entrevue avec Monsieur PAIR, Directeur des Lycées. Elle est demandée le 15 décembre 1981.

Durant cette audience nous avons suivi la ligne élaborée lors de l'AG du 22/11.

Résumé de compte-rendu fait par le Bureau National réuni le 6/01/82.

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE ACCORDEE LE 25 JANVIER 1982

au Bureau de l'Aprotect par Monsieur PAIR, Directeur des personnels des lycées

Le Bureau National était représenté par :

FOUACHE, ANSART, MONBAILLY, MALVACHE, ROLAND, RIVALS.

L'entretien a débuté par une présentation succincte de l'APROTECT et de ses activités. L'objectif est aujourd'hui de sensibiliser la Direction des Lycées aux problèmes posés par l'Assistance du Chef des Travaux (dans le cadre de ses diverses attributions) et les retombées bénéfiques sur l'enseignement dispensé aux élèves.

Le Directeur des Lycées a tout d'abord souhaité que nous lui fassions part de ce que nous englobons dans la notion d'assistance.

Le Président a précisé cette notion en définissant les nécessités dans nos lycées techniques à savoir :

- assistance du chef des travaux dans ses tâches
- magasinage par des personnels qualifiés à recrutement spécifique
- entretien préventif et réparation du matériel.

Assistance du Chef des Travaux :

A sa demande nous présentons un point de la situation actuelle (104 postes pour 400 lycées techniques) et des situations caractérisées par une évidente disparité.

Ce personnel, dont la situation devrait être rapidement régularisée, a vu un recrutement ouvert en 1970 (4 reçus au concours) fermé en 1971.

Il serait indispensable de pourvoir tous les lycées techniques d'un (e) assistant(e) dont le profil se situe au niveau d'un BTS technologique (de préférence A.I.)

Nota : Information "amicale des assistantes des chefs de travaux" : 80 % sont des M.A. II - 3 PTA - 1 PT - 8 contractuels - 14 A.E. - 3 A.E. stagiaires.

Magasinage :

Le personnel en place actuellement, dont la qualification n'est pas toujours adaptée à nos besoins, est notablement insuffisant. Nombreux sont les lycées techniques ne disposant pas d'un magasinier. La réduction de 2 heures du service des agents pose ce problème avec plus d'acuité (recrutement ne compensant pas le déséquilibre créé).

Entretien :

Le recrutement et l'affectation d'un personnel sélectionné et formé en fonction des interventions sur notre parc machines permettrait :

1° de fournir aux enseignants, dont la tâche pédagogique se voit redéfinie par les réformes en cours, un matériel en état de fonctionnement, garantissant l'intégrité physique des élèves ;

2° de redonner à la fonction pédagogique, la priorité que des difficultés conjoncturelles n'auraient jamais dû lui faire perdre ;

.../...

3° de sauvegarder un patrimoine dont la valeur est inestimable, de façon à ce que nous puissions envisager sereinement sa modernisation.

Evidemment sensibilisé par nos arguments, Monsieur PAIR, s'est montré prêt à défendre nos revendications auprès des instances compétentes.

A cet effet, une étude précise des coûts de la maintenance dans les lycées techniques lui serait fort utile.

Les membres du Bureau ont accepté de se charger de ce travail en collaboration avec le bureau DL 9 B avec lequel, sur ses conseils, nous prendrons contact rapidement.